

# GUIDE COMPLET DE LA VAE



**CAREER**   
**CONSULTING**  
Coaching - Formation

# Introduction

# Guide Complet de la VAE



Que vous soyez **salarié, intérimaire, demandeur d'emploi** ou **travailleur indépendant**, la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) peut reconnaître officiellement vos compétences développées « sur le terrain », lors de vos activités professionnelles ou bénévoles.

La VAE vise à obtenir une certification professionnelle en accord avec vos compétences réelles, sans repasser par les bancs de l'école ! Sous réserve bien sûr d'avoir suffisamment d'expérience et de pouvoir la prouver devant le jury de validation...

**Seule vraie condition : pouvoir justifier d'au moins 1 an (continu ou non) d'expérience, en lien avec la certification visée, en continue ou non.** Il peut s'agir d'**activité professionnelle salariée ou non**, de **responsabilités syndicales**, de **mandat électoral local** ou de **fonction électorale locale**, de **volontariat** ou de **bénévolat**, d'**activités d'économie solidaire** ou d'une **inscription sur la liste des sportifs de haut niveau**. Les stages professionnels, réalisés dans le cadre de la formation initiale, continue ou par alternance, sont comptabilisés.

Pour des titres ou des diplômes différents, on ne peut pas déposer plus de trois dossiers par année civile.

### La Validation des Acquis de l'Expérience

L'article L. 6111-1 du Code du travail dispose que : « En outre, toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle ».

La validation des acquis est donc toute à la fois :

- **Un droit de faire reconnaître**, sous certaines conditions, **des compétences professionnelles** ou acquises dans le cadre du bénévolat ou de l'expérience professionnelle, pour obtenir un diplôme, un certificat à caractère professionnel ou un certificat de qualification, tel que précisés dans le Code du travail.
- **Un processus de vérification et d'évaluation par une autorité indépendante** des connaissances (le jury), des compétences et des aptitudes du candidat.
- **Une reconnaissance officielle de connaissances**, de compétences et d'aptitudes matérialisée par une validation.

L'article L. 335-6 du Code de l'éducation précise que la VAE est un mode d'acquisition de certification, au même titre que les voies scolaires et universitaires, l'apprentissage ou la formation professionnelle continue.

### Différence entre VAE et VAP (Validation des Acquis Professionnels)

La validation des acquis professionnels s'adresse à toute personne non titulaire d'un diplôme de l'Éducation Nationale (Bac, BTS) ou de l'enseignement supérieur (DEUG, Licence) **qui souhaite accéder à une formation nécessitant un titre de l'Éducation Nationale.**

Comme pour la VAE, les candidats doivent **présenter un dossier** prouvant leurs acquis en présentant :

- Leur expérience professionnelle acquise en tant que salarié et/ou bénévole
- Les formations réalisées en France
- Les diplômes et titres acquis à l'étranger
- Les connaissances et les aptitudes acquises en dehors de tout système de formation

La VAP ne permet pas d'obtenir une certification, un titre ou un diplôme

### Les enjeux pour l'entreprise de mettre en place la VAE

#### La VAE permet aux salariés de :

- Avoir l'opportunité de pouvoir valider son expérience par l'obtention d'une certification
- Identifier les compétences, en s'appuyant sur un référentiel reconnu par l'Etat (le référentiel RNCP)
- Harmoniser les niveaux de diplômes et améliorer les relations intergénérationnelles car faire travailler ensemble des populations d'âges différents et dotées de niveaux de diplôme hétérogène est souvent complexe.
- Favoriser l'estime de soi, par la reconnaissance officielle des compétences des personnes ayant envie d'être diplômée
- Atténuer certains types de conflits en interne en lien avec les différences de qualification
- Faciliter la mobilité interne et externe en renforçant l'employabilité
- Optimiser la formation
- Renforcer la performance et la qualité
- Favoriser l'autonomie, en permettant aux personnes de revisiter leurs pratiques, de prendre du recul et d'en sélectionner de nouvelles plus performantes, par la prise de conscience de leur rôle et de leurs missions
- Repérer et éradiquer les mauvaises pratiques
- Se préparer sereinement aux certifications (ISO 9000...) si besoin de personnel qualifié

### Quels sont les risques encourus en cas de manque de sincérité dans ses déclarations ?

Nous nous appuyons, ici, sur l'article 441-1 du Code pénal. « Constitue un faux, toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice, et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende. »

# Pourquoi faire une VAE ?



## VAE ou formation continue ?

Tout dépend de vos objectifs !



**La VAE valide des compétences déjà acquises et une formation professionnelle vise à en développer de nouvelles** (exemples : se reconverter par exemple, évoluer vers un poste à hautes responsabilités ou encore de créer sa propre entreprise).

**Retenez également que ces deux dispositifs se complètent très bien.**

En effet, après avoir obtenu leur certification par VAE, de nombreux professionnels décident de suivre une formation pour obtenir un diplôme de niveau supérieur afin d'accélérer leur carrière. Autre exemple : si vous avez seulement validé une partie des compétences nécessaires à l'obtention de votre certification via la VAE, une formation peut vous permettre d'obtenir les blocs de compétences restants !

**Conseil : pensez aux formations e-learning** pour vous former à votre rythme depuis votre ordinateur, votre tablette ou votre smartphone. Nul besoin de quitter votre emploi ou de faire de longs trajets pour les suivre !



La plupart des professionnels suivent une VAE par :

- **Envie de retrouver confiance en soi.** Ce motif est très courant chez les managers ayant acquis leur savoir-faire sur le terrain : en dépit de leurs compétences, ils ne se sentent pas toujours légitimes face à des collaborateurs plus diplômés ;
- **Besoin d'avoir un diplôme en adéquation avec ses fonctions** pour changer d'entreprise plus facilement ou rassurer ses futurs clients pour ceux et celles souhaitant exercer en indépendant ;
- Espoir d'obtenir une augmentation ou de gravir les échelons hiérarchiques.

**Attention cependant : à moins d'un accord particulier, rien n'oblige votre employeur à vous accorder une promotion après votre VAE**

### Exemples

- Besoin de reconnaissance,
- Possibilité d'évolution professionnelle,
- Désir d'une réorientation professionnelle,
- Tremplin pour accéder à une formation diplômante,
- Obtention d'un statut professionnel,
- Validation liée à une certification ISO 9000...



# Objectifs de la VAE

## Guide de rédaction du livret 2



**Montrer qu'on a acquis par son expérience professionnelle les compétences sur lesquelles sont formés les étudiants durant leur parcours de formation !**

# Les financements possibles

## Les financements possibles

### Pour les salariés et demandeurs d'emploi

- **Financement CPF** (Compte Personnel de Formation),  
Via le site [moncompteactivite.gouv.fr](https://moncompteactivite.gouv.fr) ;

### Pour les salariés

- **Financement Pro Transitions**  
Via le site <https://www.transitionspro-paca.fr/>
- **Faire une demande auprès de son employeur**

L'employeur propose parfois de **faire une VAE dans le cadre du plan de développement des compétences** : à vous de juger si obtenir une certification par ce procédé peut vous aider à faire évoluer votre carrière dans la direction souhaitée. Sinon, **vous avez le droit de refuser** : cela ne peut être considéré ni comme une faute, ni comme un motif de licenciement.

### Pour les travailleurs indépendants

- **Déposez une demande de financement à votre FAF** (Fonds d'Assurance Formation)

### Pour les personnes atteintes d'un handicap

- Se rapprocher de l'**Agefiph**.





## Financement Employeur par le plan de développement des compétences

Si vous souhaitez faire votre VAE sur le temps de travail !

- Démarche : vous rapprocher du responsable de la formation ou des ressources humaines et faire une demande par courrier avec remise en mains propres ou par accusé de réception.
- S'il est d'accord, demander un congé VAE d'une durée de 24H de temps de travail, le planning des séances étant transmis par l'organisme de formation et validé par votre employeur. Cette durée peut être augmentée selon votre niveau de qualification et selon les accords collectifs.



# Les certifications possibles par la VAE

## Guide de rédaction du livret 2



**Ce dispositif vous ouvre l'accès à des milliers de diplômes, de Titres à finalité professionnelle et de Certificat de Qualification Professionnelle (CQP), tous inscrits au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles).**

**Du CAP au Master Marketing (Bac +5) en passant par la License Pro en communication (Bac +3), le choix est large et toutes les certifications remises par VAE ont exactement la même valeur que celles obtenues par voie « classique ».**

# Quel est le process ?

### La démarche à suivre

**Une VAE exige un travail de réflexion, de construction logique et de rédaction d'éléments apportant les preuves irréfutables que l'on maîtrise les compétences annoncées.**

### Comment s'inscrire ?

Il faut faire une demande de recevabilité. Les organismes auprès de qui retirer ce dossier sont les organismes certificateurs qui délivrent le dossier de recevabilité.

### Les 4 étapes

### Étape 1: Diagnostic du diplôme ou de la certification

- ✓ Rechercher un diplôme ou une certification dont le référentiel de compétences correspond, à la fois à l'expérience vécue, et au projet professionnel envisagé.  
Plus la proximité entre le référentiel et votre propre expérience est proche, plus le choix de la VAE est judicieux.
- ✓ Vérifier que le diplôme envisagé possède une réelle valeur marchande sur le marché du travail.
- ✓ Faire une demande de recevabilité auprès de l'organisme valideur.

#### Vérification des compétences exigées par le référentiel :

Pour vérifier la détention des compétences, il convient :

- De lister toutes les activités réalisées
- De lister les connaissances techniques, les savoirs associés, en organisation et en communication.
- D'évaluer, pour chaque activité ou chaque compétence, le niveau détenu par le candidat.
- De vérifier avec le référentiel de formation l'adéquation avec les compétences requises

### Évaluer son niveau d'expertise

Plusieurs méthodes de mesure existent, mais les Jurys utilisent généralement celle-ci :

Il s'agit de fournir une définition générale de la compétence, puis à détailler les différents niveaux qui la composent.

On distingue le plus souvent les quelques gradations suivantes :

- **Niveau 0** : non observé. « Je ne connais pas. »
- **Niveau 1** : connaissances de base. « Je connais les fondamentaux. »
- **Niveau 2** : savoir-faire de base. « Je sais traiter les opérations courantes mais j'ai besoin d'aide pour des opérations plus complexes. »
- **Niveau 3** : maîtrise. « Je sais régler toutes les situations en toute autonomie. »
- **Niveau 4** : expertise. « Je peux transférer ma compétence, concevoir et développer de nouveaux outils ou processus. »

Cette seconde méthode facilite, à priori, la comparaison entre des emplois qui font appel aux mêmes domaines de compétences. Elle présente l'avantage de mieux structurer les compétences.

► **En règle générale, pour les compétences fondamentales du métier, le jury attend un niveau 3 (maîtrise), voire 4 (expertise)**



## DEMANDE DE RECEVABILITE A LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Code de l'éducation art. R335-5 à R335-11

LIRE ATTENTIVEMENT LA NOTICE AVANT DE REMPLIR CE FORMULAIRE.

Vous y trouverez les définitions des informations demandées, les listes de codes nécessaires pour renseigner les rubriques, la liste des pièces justificatives à joindre au présent formulaire pour envoyer un dossier complet.

DATEZ ET SIGNEZ LA DECLARATION SUR L'HONNEUR (RUBRIQUE 6)  
sauf si l'autorité responsable de la certification vous propose une téléprocédure.

### RUBRIQUE 1 : Nature de la demande

1ère demande :  Renouvellement  Prolongation :

### RUBRIQUE 2 : Certification professionnelle que vous souhaitez obtenir

Nature, intitulé complet et niveau de la certification

Autorité responsable de la certification

### RUBRIQUE 3 : Etat civil/Situation du candidat

Nom de naissance :

(c'est le nom qui figure sur votre acte de naissance)

Nom d'usage :

(s'il y a lieu)

Prénom(s) :

(dans l'ordre de l'état civil)

Date de naissance :  /  /  Sexe :  Féminin  Masculin Commune de naissance :

Département ou collectivité outre-mer de naissance :  ou Pays de naissance :

Nationalité :  Française  R ressortissant de l'UE, EEE  Autre

Adresse :  N° de la voie  Type de voie (rue, avenue)  Nom de la voie

Complément d'adresse :

Code Postal :  Commune :  Pays :

Tél. domicile :  Tél. portable :

Courriel :

Vous êtes actuellement :

1. En situation d'emploi

2. En inactivité

3. En recherche d'emploi  Inserti à Pôle emploi :  Oui  Non  Depuis :

Êtes-vous indemnisé(e) : 1 - au titre de l'assurance chômage (Allocation de retour à l'emploi)  Oui  Non

2 - au titre du régime spécifique d'assurance chômage des intermittents du spectacle  Oui  Non

Êtes-vous allocataire de minima sociaux :  Oui  Non

4. Autres  Volontaire :  Mandat électoral :

Êtes-vous reconnu travailleur handicapé :  Oui  Non

## Étape 2 : Remplir le livret 1

Le livret 1 a pour but d'entrer dans le process VAE.

Pour cela, vous devez mettre en avant :

- Votre état civil
- Le descriptif de votre situation actuelle
- Votre formation initiale
- Les formations continues que vous avez suivies au sein de vos différentes entreprises
- Votre parcours professionnel
- Une attestation sur l'honneur

Une fois rempli, le renvoyer auprès de l'organisme valideur.





### Étape 3 : Renseigner le livret 2

Le livret 2 a pour but d'apporter la preuve que votre expérience couvre les compétences attendues dans le référentiel de formation du diplôme que vous visez.

Pour cela, vous devez mettre en avant :

- Votre expérience professionnelle
- Vos compétences
- Vos aptitudes

On vous demande donc de décrire des compétences significatives (au moins 4) en présentant pour chacune d'elles l'activité grâce à laquelle vous l'avez acquise, les résultats obtenus (quantitatifs et qualitatifs) au regard des objectifs à atteindre, ainsi qu'un exemple de réalisation significative.

### Étape 4 : Participer à un jury d'examen



La réussite de la dernière étape du parcours de VAE nécessite, au préalable, de préparer son discours, le mental et le comportement.

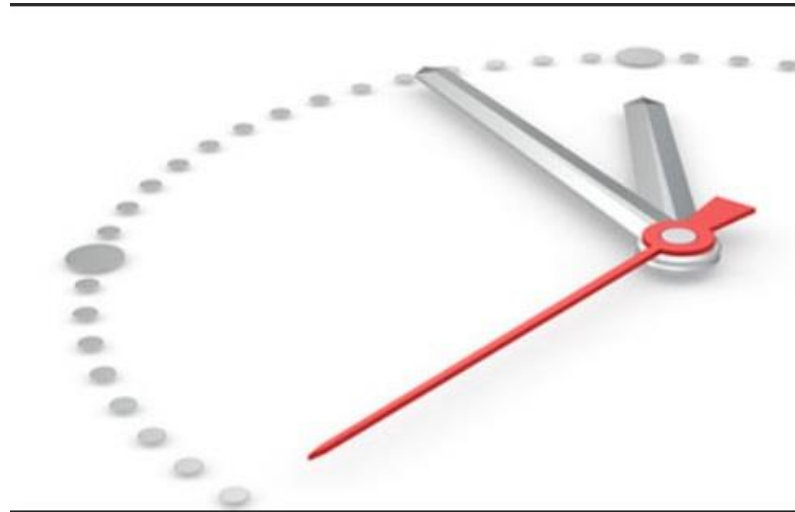
L'objectif de la préparation technique est de pouvoir répondre correctement aux questions du jury sur son dossier.

La maîtrise du stress, par le candidat, démontre au jury sa capacité d'adaptation aux situations déstabilisantes.

Gestes, postures, voix, regard..., en bref, le langage non verbal renvoie des messages au jury sur le comportement, la confiance en soi et l'état d'esprit du candidat.

D'où l'importance de travailler soigneusement l'oral, afin d'être parfaitement au point pour le jour J.

# Combien dure une VAE ?



### **Combien de temps dure une VAE ?**

La durée varie selon le niveau de la certification visée et le temps que vous pouvez consacrer à la rédaction de votre dossier de présentation de l'expérience. Si vous travaillez en parallèle, comptez en moyenne 9 à 12 mois, en incluant le passage du jury d'examen.

# Quel résultat possible ?

Le jury, constitué de professeurs et de professionnels relevant du secteur d'activité auquel prépare le diplôme, qui se prononce sur la validation peut choisir :

- une validation totale,
  - Une validation partielle, ou parfois,
  - pas de validation du tout.
- 
- **Une validation totale** : le jury considère que les éléments présentés par le candidat sont à la fois suffisamment probants et dignes de foi pour décerner le diplôme préparé.
  - **Une validation partielle** : le jury estime que les éléments de preuve apportés par le candidat ne sont pas suffisants pour pouvoir décerner le diplôme dans sa totalité et, par conséquent, il ne décide que d'une attribution partielle. Il indique alors au candidat les compléments de formation ou d'expérience qui, une fois acquis, lui permettront d'obtenir le diplôme dans sa totalité.
  - **Aucune validation** : le jury considère que les éléments apportés par le candidat sont insuffisants pour faire l'objet d'une quelconque reconnaissance. Le candidat doit donc, s'il le souhaite, recommencer son dossier ou partir vers une formation académique.

## Guide de rédaction du livret 2



Dès lors qu'il reconnaît la validation totale de l'expérience, il reconnaît les compétences du candidat, sa réussite à la VAE et l'obtention d'un diplôme. Ce dernier est le même diplôme que celui obtenu de façon académique, seule la voie d'accès change.

**Du point de vue de l'entreprise**, et plus précisément de celui du recruteur, le diplôme obtenu par la VAE est le gage d'un excellent savoir-faire opérationnel et prouvé, immédiatement exploitable par le milieu professionnel. Il constitue donc un atout important pour son détenteur, au moment même où la tendance, à travers la formation en alternance, est de professionnaliser la formation en couplant cursus académique et formation sur poste de travail.

Fin 😊

Nous espérons que ce guide vous a éclairé.

